

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
INTERSÉRIES DÉRIVEUR – QUILLARD VOILE
LÉGÈRE
FLOTTE COLLECTIVE DOUBLE
CDV AUBE – MESNIL SAINT PÈRE
LAC D'ORIENT - AUBE
7-10 MAI 2015
AVIS DE COURSE**



1. REGLES : LA REGATE SERA REGIE PAR :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions »,
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.5. Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place, les modalités seront détaillées dans les IC. L'annexe Q expérimentale ISAF (arbitrage course en flottes) pourra s'appliquer et sera jointe en annexe aux IC.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. Equipages admis à participer.

- 3.1.1. L'épreuve est réservée aux concurrents de 18 ans et plus ainsi qu'aux concurrents étrangers (décision 6.1.4 du CA du 18/11/06).
- 3.1.2. La pratique en solitaire et en équipage est réservée aux équipages constitués de concurrents de 18 ans et plus. La participation d'équipier de moins de 18 ans est possible pour les équipages dont le chef de bord déclaré est âgé de 21 ans ou plus. Cet aménagement n'est en aucun cas accessible aux concurrents de moins de 15 ans.
- 3.1.3. L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

3.2. INTERSÉRIE DÉRIVEUR – QUILLARD VOILE LÉGÈRE

La régata est ouverte à tous les bateaux inscrits dans la table des ratings de la FFVoile

- Dériveurs à l'exception des bateaux à foil et les dériveurs ayant un rating supérieur à 1350.
- Quillards voile légère, à l'exception des bateaux ayant un rating supérieur ou égal à 1245.

3.3. FLOTTE COLLECTIVE

Les équipages disputeront le championnat sur dériveur double Laser Vago mis à disposition par l'organisation. Le nombre d'équipages admis est limité à 30 par ordre des inscriptions sur le site internet.

- 3.4. Les équipages admissibles peuvent s'inscrire et payer leur frais directement en ligne sur le lien suivant : <http://www.cnhs3.com/regater/inscription-en-ligne-CFP-2015.php>
- 3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la compétition en voile de moins d'un an et accompagné d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - l'autorisation de port de publicité si nécessaire
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.6. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront
 - justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

- justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.
- Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la compétition en voile de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs rédigé en français ou en anglais.

4) DROITS D'INSCRIPTION

Droits d'inscription avec son bateau

Pour les inscriptions **complètes** enregistrées **avant le 24 avril**, les droits requis sont de **55 € par personne**.

Pour les inscriptions **complètes** enregistrées **à partir du 24 avril**, (horodateur site internet), les droits requis seront de **82,5 € par personne**.

Droits d'inscription Flotte Collective comprenant la mise à disposition des bateaux

Pour les inscriptions **complètes** enregistrées **avant le 24 avril**, les droits requis sont de **280 €** (170 € de mise à disposition du bateau et 110 € (55x2) frais d'inscription)

Pour les droits d'inscriptions complets arrivés **à partir du 24 avril**, (horodateur site internet), les droits requis seront de **335 €**.

Au moment de la confirmation des inscriptions, il sera demandé un chèque de caution de 300€.

5) PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription, Jauge et contrôle :

Le 7 mai Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions de 14H00 à 18H00.

Le 8 mai Accueil, marquage du matériel, confirmation des inscriptions de 08H00 à 11H30.

5.2. Jours de course :

Date	Classes	Heure du 1er signal d'avertissement	Courses du jour
8 mai	Flotte Co	12 H 45	Briefing
	Toutes	13 H 00	Course(s)
9 mai	Flotte Co	10 H 00	Briefing
	Toutes		Course(s)
10 mai	Flotte Co	9 H 45	Briefing
	Toutes	10H 00	Course(s)
		Après les courses	Palmarès

6) JAUGE

6.1. Les bateaux devront être présents au port de Mesnil Saint Père pour les éventuels contrôles de marquage des matériels le 7 mai 2015 de 14H00 à 19H00 ou le 8 mai 2015 de 08H00 à 11H30.

6.2. Dans le cadre de l'intersérie :

6.2.1. Seules les règles de classe liées aux caractéristiques des bateaux s'appliqueront.

6.2.2. 2 voiles pourront être marquées pour la durée du championnat quelque soit le type de bateau.

7) INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site Internet du championnat et affichées. Une fiche de course reprenant les informations principales sera donnée à la confirmation des inscriptions les 7 et 8 mai 2015.

8) LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits, libres ou longue distance.

9) CLASSEMENT

Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

10) BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs devront s'inscrire au secrétariat à leur arrivée.

11) PLACE AU PORT - MISE A L'EAU DES QUILLARDS

L'organisateur mettra à disposition des places au port pour les quillards. Selon le nombre, certains pourront être placés sur des mouillages

La mise à l'eau des quillards de sport se fera le jeudi 7 mai 2013 de 9 H à 18 H et le vendredi 8 mai 2013 de 08 H à 12 H

L'organisateur prendra en charge, par bateau inscrit définitivement, les frais correspondant à une mise à l'eau avant l'épreuve effectuée aux heures indiquées ci-dessus et à une sortie de l'eau à la fin du championnat aux heures indiquées par avenant aux I.C

12) COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13) LES TITRES DE CHAMPIONS de FRANCE décernés

13.1. LES TITRES DE CHAMPION(NE), DE VICE-CHAMPION(NE) DE FRANCE ET DE 3^{EME} SERONT DECERNÉS AUX TROIS PREMIERS ÉQUIPAGES :

- EN INTERSERIE
 - o DERIVEURS
 - Fast : Rating ≤ 1000 ,
 - Medium : Rating entre 1005 et 1100,
 - Light : rating ≥ 1105
 - o QUILLARDS VOILE LÉGÈRE
- EN FLOTTE COLLECTIVE DERIVEUR DOUBLE

13.2. Les trois premiers équipages des classements définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Championnat de France Intersérie Dériveur Quillard Voile légère



Flotte Collective double 2015", à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

Département Voile Légère

17 rue Henri Bocquillon

75015 PARIS

☎ : 33 (0)1 40 60 37 01 📠 : 33 (0)1 40 60 37 37

Internet : www.ffvoile.org

E-mail : dptvoilelegere@ffvoile.fr

Organisation Technique :

Comité départemental de Voile de L'Aube

Centre Sportif de l'Aube

5 rue Marie Curie 10000 TROYES

☎ : 33 (0)3 25 74 37 06 ou 06 73 85 70 54

E-mail : centre.sportif@cg10.fr

SITE INTERNET DU CHAMPIONNAT : <http://evenements.ffvoile.fr/cfpvli>

RESTAURATION

Des paniers repas sont à commander pour les midis. Vous pourrez les réserver directement sur votre fiche d'inscription.

HÉBERGEMENTS

Offres spéciales championnat :

➔ à Mesnil Saint Père à la Résidence du Lac d'Orient (à 3mn du club), en chambre simple, double, triple ou quadruple (lits séparés, douche et toilettes dans chaque chambre, draps et serviettes fournis). 38€ la chambre simple, 53€ la chambre double, 65€ la chambre triple, 72€ la chambre quadruple avec les petits déjeuners.

➔ à Troyes au Centre Sportif de l'Aube (à 25mn du club), en chambre simple, double ou triple (lits séparés, douche et toilettes dans chaque chambre, draps et serviettes fournis). 25 € la chambre simple, 35€ la chambre double, 45€ la chambre triple avec les petits déjeuners

Attention nombre de places réduites:

Réservation à partir de la fiche d'inscription ou bien directement au : Centre Sportif de l'Aube 5 rue Marie Curie 10000 TROYES

E-mail : centre.sportif@cg10.fr

Mobile : 03 25 74 37 06

Autres possibilités à consulter sur le site internet du club: www.cnhs3.com

ou bien **[Hébergement dans la région](#)**

[Hébergements :](#)

Gîtes de France de l'Aube

03 25 73 00 11

www.gites-de-france-aube.com

Gîte des Prairies

10270 Lusigny sur Barse

03 25 41 23 29

Chambres d'Hôtes :

Mme Jeanne	33 rue du haut	10270 Laubressel	03 25 80 27 37
Noailly	2 rue paty	10270 Laubressel	03 25 80 80 36
Renaudet	19 rue bertrand	10220 Géraudot	03 25 41 22 92

Campings:

Géraudot	03 25 41 24 36
Ferme de Fromentelle	03 25 41 27 15

Hôtels et Restaurants :

Brasserie Le Phenix		10270 Lusigny sur barse	03 25 41 20 15
Au vieux logis		10220 Brévonnes	03 25 46 30 17
La Mangeoire	RN19 Le Ménilot	10270 Lusigny-sur-Barse	03 25 41 20 72
	Réservation hôtel	tél 03 25 41 26 97	mangeoire@wanadoo.fr
Village Hôtel		10410 St Parres aux Tertres	03 25 80 55 61
Auberge du lac		10140 Mesnil St Père	03 25 41 27 16
L'Orée d'Orient		10140 Mesnil St Père	03 25 41 27 18
Hôtel relais Paris Bâle		10140 Mesnil St Père	03 25 41 26 97
Hôtel du Centre		10270 Montiéramey	03 25 41 21 64
Hotel leTadorne		10220 Piney	03 25 46 30 35
Hotel Holiday Inn		10220 Rouilly Sacey	03 25 43 80 80

Les shiphandlers:

Batel Plaisance à Lusigny-sur-Barse (D619) tél 03 25 41 20 00
Nautique Evasion à Mesnil-St-Père tél 03 25 41 28 87

Renseignements touristiques - le Parc et ses environs

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient Maison du Parc 03 25 43 81 90 info@pnrfo.org
Office de tourisme intercommunal des Lacs 03 25 43 38 88
Syndicat d'Initiative de Vendeuvre-sur-Barse www.vendeuvre-sur-barse.fr
Office de Tourisme de Troyes 03 25 82 62 70 www.tourisme-troyes.com
Comité Départemental du Tourisme de l'Aube 03 25 42 50 00
www.aube-champagne.com

Annexe Prescriptions

Prescriptions of the Fédération Française de Voile to the Racing Rules of Sailing 2013-2016
translated for
foreign competitors

RRS 64.3 FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67 FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70.5 FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78 FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3 FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88 FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr